

Madame, Monsieur,

Suite a votre contact, en fichier joint les documents nécessaires a la location du Gîte N° 2 qui se trouve à 400m de la plage.

Si cette offre vous convient, veuillez nous retourner le contrat de location signé.

En allant sur mon site une traduction du contrat vous est proposée. Français / Anglais / Allemand / Hollandais.

Joindre un acompte de 150,00€, qui ne sera pas encaissé.

Si vous réalisez un virement, me demander par mail mon RIB.

A réception des documents, si cette offre vous intéresse toujours, faite nous parvenir un mail de préférence, pour nous indiquer que vous donnez suite à notre proposition.

A la réception des documents et de l'acompte, la réservation sera considérée comme acquise.

Nous restons à votre disposition pour d'autres renseignements.

**Coordonnées du Propriétaire :**

Mr Vasseur Stéphane.

Les Gîtes de La Basse Saône.

592, Grande Rue.

76730, Avremesnil.

Tel : 02.35.82.49.45 / 06.43.42.79.31

<mailto:stevasseur@wanadoo.fr> /

<http://www.lesgitesdelabassesaane.fr>

**Adresse du Gîte N° 2 :**

Mr Vasseur Stéphane.

Les Gîtes de La Basse Saône.

666, Rue de la Mer.

76860, Quiberville Sur-Mer.

**Classement, Catégorie, Capacité :**

Meublé de tourisme de catégorie trois étoiles pour une capacité de 1 à 7 personnes.

Agrément Préfectoral.

**Tarifs :**

En allant sur notre site, le détail des saisons est indiqué.

<http://www.lesgitesdelabassesaane.fr>

**Basse saison :**

300,00€.

**Moyenne Saison :**

450,00€.

**Haute Saison :**

600,00€.

**Très Haute Saison :**

800,00€.

**Pour trouver le Gîte :**

Quand vous allez vous trouver à la plage, au pied de l'hôtel de la plage, prendre la route principale qui monte vers le village, attention pas la petite route. Faire 300m, vous avez un tournant sur votre droite, faire 100m, la maison se trouve sur votre gauche et elle est signalée par une pancarte.

**Cordonnées GPS :**

(N49.899793°, E0.924929°)

**Gîte N°2 : Meublé de tourisme de catégorie trois étoiles, situé 666, Rue de la mer, 76860 à Quiberville Sur-Mer.****Contrat de location** : Etablit le .....

Avec Mr Vasseur Stéphane, Les Gîtes de la Basse Saône, 592, Grande Rue, 76730, Avremesnil.

Tel : 02.35.82.49.45 / 06.43.42.79.31

mailto: stevasseur@wanadoo.fr http:// www.lesgitesdelabassesaane.fr

**Avec le locataire :**

Mr ou Mme.....

Demeurant à.....

**Tel** : ..... **Portable** : ..... **Email** : .....**Nombre de personnes** : Adultes..... Enfants de - 13ans.....**Séjour** : Du ..... à 15h00. Au..... à 10h00.**Prix de la location** : Voir le tarif sur la page d'accueil.**Caution** : Elle sera de **150€** à l'entrée dans les lieux.**Cheminée** : Bois à volonté. 1 à 7 jours = **50,00€** ..... **OUI** **NON****Animaux** : Uniquement les chiens. Nombre = ..... Race : ..... **OUI** **NON****Ménage fin de séjour représentant 5h00 de travail** : **50,00€** (vivement conseillé)..... **OUI** **NON****Taxe de séjour** : **0,60€** par adultes et par jour. Taxe reversé aux collectivités locales..... **OBLIGATOIRE****Kit Bébé** : Il est à votre disposition gratuitement (lit bébé, chaise, baignoire et matelas à langer) ..... **OUI** **NON****Linge** : Draps – Taie d'oreiller – Taie de traversin = **20,00€** par lit ..... **OUI** **NON****Acompte** : Celui-ci doit représenter **150,00€**.

Envoyé le .....

Pour un montant de ..... Chèque ----- Virement bancaire ----- (Rayer les mentions inutiles)

Si virement, coordonnée bancaire joint a la page n°3.

**Le solde de la location :**

Sera payable à l'entrée dans les lieux en espèces.

**Récapitulatif du règlement.**

1 / Tarif de la location : = .....

2 / Linge : **20,00 €** x Nb de lits (.....) = .....3 / Ménage fin de séjour : **50,00€** = .....4 / Cheminée : **50,00€** x Nb de semaines (.....) = .....5 / Taxe de Séjour (obligatoire) : **0,60 €** x Nb adultes (.....) x Nb de jours (.....) = .....**\* Prix total de la location** = .....

En date du .....

Je soussigné Mme ou Mr .....

Je déclare être d'accord sur les termes de ce contrat et j'accepte les conditions générales de locations.

**Mention lu et approuvé et Signature.****Cadre réservé au propriétaire.**

**Descriptif du Gîte n°2, pour une surface habitable de 100m<sup>2</sup>.**

- **Salle, Salon :**

Comprenant un canapé de trois pers en cuir, deux fauteuils en cuir, deux poufs, une chaise bébé, une table de salon en bois, une grande table rectangulaire en bois pouvant accueillir 7 personnes, 7 chaises, trois buffets en bois avec toute la vaisselle nécessaire pour 7 personnes, des jeux de sociétés, un téléviseur, un DVD, une chaîne Hifi, une cheminée, un escalier quart tournant pour monter à l'étage, deux radiateurs, le sol est en carrelage, trois portes fenêtres avec des volets en bois et une porte d'entrée en bois plein.

- **Cuisine :**

Comprenant une fenêtre avec un volet en bois, une porte fenêtre avec volet en bois, meuble de cuisine, un plan de travail en carrelage, le sol est en carrelage, le nécessaires pour faire la cuisine pour 7 personnes, un évier avec deux bacs, un robinet mitigeur eau chaude et eau froide, un égouttoir à vaisselle, une plaque de cuisson avec quatre brûleurs, un grille pain, une cafetière électrique, une bouilloire, un micro Onde, un mini four, un lave vaisselle, un extincteur, un frigo avec conservateur, un congélateur, un radiateur et le nécessaire de nettoyage.

- **Salle de bains n° 1 :**

Comprenant une fenêtre avec un volet en bois, un meuble de salle de bains avec lavabo, une douche, une baignoire, un sèche serviette, un radiateur, les murs sont en faïence et le sol en carrelage.

- **Salle de bains n° 2 :**

Comprenant une fenêtre avec un store, un meuble de salles de bains avec lavabo, une douche, un radiateur, un sèche serviette, les murs sont en faïence et le sol en carrelage.

- **WC au ré de chaussé :**

Comprenant une fenêtre avec un volet en bois, un WC, le nécessaire de nettoyage, les murs sont en faïence et le sol en carrelage.

- **WC, a l'étage :**

Comprenant une fenêtre avec un store, un WC, le nécessaire de nettoyage, les murs sont en faïence et le sol en carrelage.

- **Chambre n° 1 :**

Comprenant un lit pour 2 pers 140 x 190 cm, un protège matelas, un traversin, deux oreillers, une couverture, deux tables de chevets avec lampes, une armoire avec glace, un lit parapluie pour bébé, une petite table de décoration, deux fauteuils, une porte fenêtre avec des volets en bois, deux radiateurs et une terrasse de 4m<sup>2</sup> avec vue sur le jardin.

- **Chambre n° 2 :**

Comprenant trois lits simples de 1 personnes 90 x 190 cm, trois protèges matelas, trois traversins, trois oreillers, trois couvertures, trois tables de chevets avec lampes, une armoire, une table basse, deux fenêtres avec stores, une porte fenêtre avec des volets en bois, un balcon de 2m<sup>2</sup> avec vue sur le jardin, un radiateur, une télévision, un DVD et le sol est en parquet.

- **Chambre n° 3:**

Comprenant deux lits simples de 1 personnes 90 x 190 cm, deux protèges matelas, deux traversins, deux oreillers, deux couvertures, une commode avec glace, deux tables de chevets avec lampe, un radiateur et le sol est en parquet.

- **Cave :**

Comprenant un Lave Linge, le local de chaufferie, possibilité de garer une voiture et une porte de garage coulissante.

- **Terrasse extérieur :**

Comprenant deux salons de jardin avec 12 chaises, deux parasols, six transats, un barbecue et une table de Ping-pong

- **Jardin extérieur :**

Totalement paysagé sur une surface de 2000m<sup>2</sup>, une balançoire et un filet de Babington.

- **Parking privé :**

- **Photos du Gîte :**

En allant sur notre site : [www.lesgitesdelabassesaane.fr](http://www.lesgitesdelabassesaane.fr)

- **Justificatifs pour faire votre virement bancaire :**

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte.

Conditions générales.

**Article 1 : Durée du séjour.**

Le locataire signataire du présent contrat pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

**Article 2 : Conclusion du contrat.**

La réservation devient effective dès lors que le locataire aura fait parvenir au propriétaire un acompte de 150,00€, ainsi qu'un exemplaire du contrat de location. La location conclue entre les parties au présent acte ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord du propriétaire. Toutes infractions à ce dernier alinéa seraient susceptibles d'entraîner la résiliation immédiate de la location aux torts du locataire, le produit de la location restant définitivement acquis au propriétaire.

**Article 3 : Annulation par le locataire.**

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception au propriétaire, 60 jours avant l'arrivée dans les lieux.

- a) **Annulation avant l'arrivée dans les lieux** : l'acompte reste acquis au propriétaire. Celui-ci pourra demander le solde du montant du séjour, si l'annulation intervient moins de 60 jours avant la date prévue d'entrée dans les lieux. Le présent contrat devient nul et le propriétaire pourra disposer de son gîte. L'acompte restera acquis au propriétaire qui demandera le solde de la location.
- b) **Séjour écourté** : Le prix de la location restera acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement.

**Article 4 : Annulation par le propriétaire.**

Le propriétaire reversera au locataire l'intégralité des sommes versées sans aucune indemnité par lettre recommandée avec accusé de réception.

**Article 5 : Arrivée dans les lieux.**

Le locataire doit se présenter le jour précisé et l'heure mentionnée sur le présent contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire doit prévenir le propriétaire dans l'heure qui précède l'entrée légale dans les lieux.

**Article 6 : Règlement du solde.**

Le solde de la location sera versé à l'entrée dans les lieux.

**Article 7 : Etat des lieux.**

Un inventaire est établi en commun avec le locataire et le propriétaire ou son représentant à l'arrivée et au départ du gîte. Cet inventaire constitue la seule référence en cas de litige concernant l'état des lieux.

**Article 8 : Dépôt de garantie et caution.**

À l'arrivée du locataire, un dépôt de garantie d'un montant de 200€ vous sera demandé. Après l'établissement contradictoire de l'état des lieux de sortie, ce dépôt sera restitué, déduction faite du coût de remise en état des lieux si des dégradations étaient constatées. En cas de départ anticipé antérieur à l'heure mentionnée sur le présent contrat, empêchant l'établissement de l'état des lieux le jour même, le dépôt de garantie sera renvoyé par le propriétaire dans un délai n'excédant pas une semaine, après vérification du propriétaire.

**Article 9 : Utilisation des lieux.**

Le locataire devra s'assurer du caractère paisible de la location et en faire bon usage, conformément à la destination des lieux et en bon père de famille.

**Article 10 : Capacité.**

Le présent contrat est établi pour une capacité définie. Si le nombre de locataires dépasse la capacité d'accueil, le propriétaire peut refuser les personnes supplémentaires. Toutes modifications ou rupture du contrat sera considérée à l'instigation du client. Dans le cas où il y aurait des personnes supplémentaires, le propriétaire doit être averti ainsi il pourra donner son accord. Dans ce nouveau cas de figure, aucun reproche ne sera recevable.

**Article 11 : Animaux.**

Le présent contrat précise si le locataire peut ou non séjourner en compagnie d'un animal domestique. En cas de non-respect de cette clause par le locataire, le propriétaire peut refuser le séjour. Dans ce cas aucun remboursement ne sera effectué. Uniquement les chiens sont acceptés.

**Article 12 : Assurances :**

Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de fait. Il est tenu d'être assuré par un contrat d'assurance type villégiature pour ces différents risques.

**Article 13 : Paiements des charges :**

En début de séjour, le locataire doit acquitter auprès du propriétaire les charges non incluses dans le prix de la location. Le montant s'établit sur la base de calcul mentionné sur le contrat de location remis par le propriétaire.

**Article 14 : Litiges :**

Toutes réclamations relatives à l'état des lieux et à l'état du descriptif, doit être soumise au propriétaire à la prise de possession des lieux et dans un délai de 1 heure après celui-ci. En dehors de ce délai, aucune réclamation ne sera recevable.

**Article 15 : Nuisances :**

Le propriétaire ne pourra être responsable des nuisances pouvant être occasionnées par les voisins, voitures, trouble sur la voie publique, catastrophes naturelles, intempérie.

**Article 16 : Contrôle des lieux :**

Le propriétaire se réserve le droit de venir vérifier le bon fonctionnement du gîte et de sa bonne tenue.

**Article 17 : Propreté des lieux :**

Le locataire, à son départ doit laisser le gîte dans un état respectable. Si il est constaté que la maison a subi des dégradations, le chèque de caution sera conservé et encaissé.

**Article 18 : Fonctionnement du matériel :**

Le locataire devra vérifier le bon fonctionnement de celui-ci, en aucun cas le propriétaire ne sera responsable d'une éventuelle panne occasionnelle ou d'une détérioration venant du locataire. Car la réparation du matériel peut demander plusieurs jours, dans ce cas le matériel défectueux sera retiré jusqu'à la réparation définitive.

**Article 19 : Interdiction de fumer :**

Suite à la loi Evin, il est interdit de fumer dans tous lieux recevant du public. Pour être en conformité avec celle-ci, il sera interdit de fumer dans la Maison.